

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$ 5.00. Par six mois, (payable d'avance) 2.50.

Si l'on veut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du journal.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$ 0.50. Chaque insertion suivante 0.15.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent.

QUEBEC.

MERCREDI, 3 FEVRIER 1869.

REVUE PARLEMENTAIRE.

Le bill d'indépendance a donné lieu hier à une assez longue discussion. M. Chapleau a combattu plusieurs des clauses, et sur l'une un vote a été pris.

M. Chapleau a proposé en amendement, secondé par M. Mollleur, de laisser de côté l'exception faite en faveur des maîtres de poste recevant un salaire au-dessous de \$100.

Le député de Terrebonne a insisté sur ce que cette exception avait pour effet de donner à la mesure un caractère de compromis qu'elle ne devait pas avoir.

Pourquoi ne pas soumettre les maîtres de poste à la règle générale et ne pas exiger qu'ils donnent leur démission lorsqu'ils se portent candidats?

Mais ce n'est pas la question de salaire qu'il faut considérer, c'est la question de principe. Le principe, c'est qu'un fonctionnaire ne doit être membre du parlement.

On dit qu'il ne faut pas trop multiplier les exclusions, parce que les bons candidats sont rares; que, par exemple, il est parfois difficile de trouver un maître de poste dans une paroisse.

Le comité a fait ensuite rapport à la chambre du bill, tel qu'amendé pour la forme.

Les Comptes Publics pour l'année finissant le 30 juin 1868 et pour les six mois finissant le 31 décembre 1868, ont été distribués hier soir en anglais.

L'excédant du revenu sur les dépenses est de \$818,216.92.

Un des projets favoris du premier ministre, qui aime les actions d'éclat, est, paraît-il, d'envoyer un agent d'immigration en France et en Belgique.

On assure que c'est là un des moyens d'influence qu'on emploie pour se concilier les députés. On promet à chacun un voyage en Europe cet été.

Il y a déjà, dit-on, une douzaine de députés qui ont écrit à leurs familles qu'ils passeront la belle saison à Paris et à Bruxelles.

Quant à M. Chauveau lui-même, il se contenterait d'une mission aux États-Unis pour y étudier le fonctionnement.

un avantage marqué sur son adversaire. Est-ce à dire, a répondu M. Ouimet, que les maîtres de poste prennent connaissance des lettres qui passent dans leurs bureaux?

On assure en effet que dans plus d'un bureau de poste, cet abus de confiance existe; et cela suffit pour justifier l'argument de M. Tremblay.

M. Ouimet a répondu aussi à M. Chapleau, soutenant qu'aucun inconvénient ne pourrait résulter du cumul des fonctions de maître de poste à cent piastres d'appointements et de celles de député.

Le vote ayant été pris sur l'amendement, sept députés contre quarante, l'ont appuyé; ce sont MM. Chapleau, Mollleur, Bachand, Tremblay, Poyer, Hearn et Hamilton.

Les membres de l'opposition, sauf MM. Bachand et Mollleur, se sont abstenus ou ont voté avec le gouvernement.

M. Carlier a soulevé ensuite une objection à une autre clause du bill ainsi conçue: "4. Et rien de contenu dans la présente section ne s'appliquera à aucun membre du conseil législatif ou de l'Assemblée législative occupant une charge, commission ou emploi, en vertu d'une nomination faite antérieurement à la session du présent acte."

Par cette clause insidieuse, le gouvernement voulait établir une sorte de privilège en faveur des membres actuels qui sont fonctionnaires et leur permettre de cumuler indéfiniment le mandat de député et la position d'employé public.

Le gouvernement a promis de reconsidérer la chose et de faire connaître sa décision à la troisième lecture du bill.

Le comité a fait ensuite rapport à la chambre du bill, tel qu'amendé pour la forme.

Les Comptes Publics pour l'année finissant le 30 juin 1868 et pour les six mois finissant le 31 décembre 1868, ont été distribués hier soir en anglais.

L'excédant du revenu sur les dépenses est de \$818,216.92.

Un des projets favoris du premier ministre, qui aime les actions d'éclat, est, paraît-il, d'envoyer un agent d'immigration en France et en Belgique.

On assure que c'est là un des moyens d'influence qu'on emploie pour se concilier les députés. On promet à chacun un voyage en Europe cet été.

Il y a déjà, dit-on, une douzaine de députés qui ont écrit à leurs familles qu'ils passeront la belle saison à Paris et à Bruxelles.

Quant à M. Chauveau lui-même, il se contenterait d'une mission aux États-Unis pour y étudier le fonctionnement.

ment des écoles, dans le genre de la mission qu'il a remplie en Europe il y a deux ans, et dont tout le pays connaît les résultats.

Le Chronique publie ce matin un long compte-rendu télégraphique du dîner offert par les citoyens de Montréal au Gouverneur-Général.

Sir John Young a fait un long discours. Il a rendu un égal hommage à toutes les populations qui habitent le Canada.

"La Puissance du Canada, a-t-il dit, est habitée par des races d'origines différentes, mais toutes d'antique renom, l'égal mérite sur le champ de bataille, dans l'industrie et la persévérance."

Parlant du canal du lac Huron, Sir John Young, citant un mot de son premier ministre, a conseillé au pays la prudence et de ne point se jeter dans trop de grandes entreprises à la fois.

Le lieutenant-gouverneur Howland a également fait un discours.

En répondant à la santé des ministres, MM. Campbell et Rose ont adressé un compliment en passant à M. Holton.

M. Dorion a ensuite été appelé à prendre la parole, mais n'y ayant pas été invité par le président, s'est abstenu.

A une heure, la députation de la législature de Québec avait été reçue par Son Excellence.

Sir Chas. Wyndham donne un grand bal demain.

A cause d'une question de préséance entre les différentes sociétés nationales, la Société St. Jean Baptiste n'a pas présenté d'adresse à Son Excellence.

Cote des Journaux. Nous empruntons aux comptes publiés pour l'année finissant le 30 juin dernier, un tableau des diverses sommes payées par le gouvernement provincial aux principaux journaux, pour impressions et papeterie:

Table with 2 columns: Journal Name and Amount. Includes Le Canadien (\$3,051.08), Le Journal de Québec (1,681.45), Le Courrier du Canada (1,423.92), Le Méridien (1,222.84), Le Chronique (363.44), Le Libérateur (339.35), L'Événement (297.84).

Il faut noter que ce tableau ne donne pas une idée exacte de la valeur morale, et que ceux qui y sont les premiers auraient dû être les derniers.

Institut Canadien. Rapport annuel du Bureau de Direction de l'Institut Canadien.

Messieurs, — Si vous lisez les rapports annuels des administrations qui nous ont précédés, vous

verrez que la question financière a toujours été ce qui leur a causé le plus d'embarras. A l'exception de quelques années pendant lesquelles l'Institut a reçu du Parlement une subvention libérale, on voit toujours les bureaux de direction qui se sont succédés s'ingénier à élever les recettes au niveau des dépenses.

La cause de cet état de choses est facile à indiquer. Une institution comme la nôtre est surtout nécessaire aux jeunes gens qui, sortis récemment du collège, et venant d'entrer dans le commerce ou dans les professions libérales, ont besoin de livres pour compléter leur instruction, de journaux et de revues pour se tenir au courant du mouvement politique et littéraire.

Dans un pays libre comme le nôtre, où la naissance, si elle peut donner certains avantages à quelques-uns, ne peut être un obstacle insurmontable pour personne, ils peuvent être appelés à faire des lois pour leurs concitoyens, à les gouverner et à les juger. Il leur faut s'y préparer par de fortes études; ils doivent savoir l'histoire, la littérature, la philosophie, la politique. Et comment veut-on qu'ils apprennent toutes ces choses, s'ils ne peuvent se procurer ni les livres ni les journaux où ils les peuvent apprendre? Comme nous n'avons pas de bibliothèques publiques, ils ne peuvent les avoir qu'au moyen d'institutions comme la nôtre.

Or ces jeunes gens, qui ont plus que tous autres besoin de l'Institut Canadien, ont à se faire une position. Les ressources d'un grand nombre sont tellement limitées, qu'ils ont peine à se procurer les choses les plus nécessaires à la vie matérielle. Ils ne peuvent donc pas, avec la meilleure volonté du monde, payer leur contribution annuelle. La somme de ces contributions étant la seule ressource que nous ayons pour faire face à nos dépenses, on comprend donc les embarras périodiques dans lesquels nous nous trouvons.

Il y a un moyen de les faire cesser: c'est la liberté de ceux dont la fortune est faite, de ceux qui n'ayant plus d'inquiétude pour eux-mêmes, peuvent aider les autres. Cette liberté nous la trouvons chez un certain nombre d'entre eux; plusieurs citoyens qui n'ont aucun besoin de l'Institut, continuent d'en être membres et paient leur contribution annuelle avec régularité. Bien qu'ils ne fassent en cela que leur devoir, ils sont si nombreux, que nous ne devons pas leur marchandiser les sièges et les remplacements. Le plus grand nombre de ceux qui sont dans la même position qu'eux, oublient entièrement ce qu'ils doivent à la société où ils vivent. Les uns, croyant sans doute qu'une institution comme la nôtre, suivant une expression populaire, vitvre de l'air du temps, s'imaginent lui avoir rendu un grand service et en avoir mérité de la reconnaissance, lorsqu'ils ont mélangés nous sur la liste de ses membres. D'autres, et ils sont plus nombreux, connaissant la nécessité de la souscription annuelle, et ne voulant pas s'imposer un si lourd sacrifice, envoient leur démission pour ne point payer quatre piastres par année. Combien de fois nous nous est-il pas arrivé, au sortir d'une assemblée du bureau de direction, de rencontrer l'équipage d'un individu dont nous venions de recevoir une lettre annonçant qu'il cessait d'être membre de l'Institut. Il n'avait pas eu le temps de nous dire qu'il avait cessé de nous servir, et nous nous sommes vu offrir un siège vacant.

Que faire en face de pareilles dispositions? Se décourager et laisser tomber l'Institut, comme sont tombés tant d'autres associations utiles? Les administrations qui nous ont précédés ne l'ont pas pensé. Elles ont bien vu qu'il ne fallait pas songer à faire des améliorations; mais elles se sont dites: faisons de nous tout ce que nous pouvons. Et si l'arrivée de jeunes hommes nous pourrions nous élever en avant. Il fallait pour cela pratiquer l'économie de tous les côtés. Elles ont réussi par ce moyen, non seulement à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, mais à combler en partie les déficits qui étaient accumulés d'année en année. Nous avons eu devoir suivre leur exemple, grâce à la libéralité de messieurs les Directeurs de la Caisse

d'Economie Notre-Dame, qui eux ont compris l'utilité de l'Institut Canadien, la situation s'était tellement améliorée, que nous aurions pu entreprendre quelque chose de nouveau. Toutes nos dettes criardes étaient acquittées, et nos ressources suffisaient pour rencontrer honnêtement les autres. Quelques uns d'entre nous ont pensé à faire des acquisitions de livres nouveaux, à augmenter le nombre des journaux que nous recevons. Mais la majorité a été d'un avis contraire; craignant que nous eussions plus tard des jours plus difficiles que ceux que nous passions, elle a cru prudent de liquider le passé avant d'engager l'avenir.

Nous nous sommes donc contentés de nous abonner à quelques publications nouvelles, et nous avons consacré toutes nos ressources disponibles à l'extinction des dettes de l'Institut. Nous sommes heureux de vous apprendre, que nous avons réussi au point de pouvoir dire que nous laissons vos affaires dans une situation florissante. L'Institut ne doit presque plus rien, et ce qui lui est dû par des débiteurs sur lesquels il peut compter en toute sûreté, est bien plus que suffisant pour faire face à ces quelques engagements.

La stabilité de l'Institut est donc assurée. Nous pouvons ajouter que son utilité se révèle de plus en plus. Rarement depuis sa fondation, un aussi grand nombre de personnes n'ont fréquenté sa salle de lecture, rarement surtout, un aussi grand nombre des excellents livres de bibliothèque n'ont été lus.

Mais ce n'est pas une raison pour se croire les bras et laisser faire. Sans doute le nombre de nos membres est plus considérable qu'il n'avait été depuis plusieurs années. Mais, plus d'un tiers de ces membres sont des jeunes gens qui ne pourraient payer leur contribution annuelle sans s'imposer des privations. Il ne nous faut donc pas nous endormir dans une fausse sécurité, et croire que nos ressources sont proportionnelles à notre nombre. Ces ressources sont suffisantes pour nous maintenir, mais si nous voulons progresser, il nous les faut augmenter, en recrutant de nouveaux membres parmi ceux qui ont du superflu. Un grand nombre repoussent sans doute nos avances, mais plusieurs aussi se joignent à nous, si nous leur faisons comprendre l'utilité de notre société. Nous pourrions ainsi augmenter notre bibliothèque, augmenter le nombre des journaux et revues que nous recevons. Cela donnera plus d'utilité et d'intérêt à l'Institut, et y attirera peut-être ceux qui, ne pensant qu'à eux-mêmes, ne sentent que ce qui leur peut être profitable.

Comme le disait le Bureau de direction qui nous a précédés, si l'on n'avance pas, on ne tarde guère à reculer et à disparaître. Or ne l'oublions pas, une institution qui disparaît, c'est le coup de grâce donné à dix autres qui auraient pu s'établir. Il n'y a pas qu'à la guerre, qu'un grand nombre d'hommes aiment à être du côté des gens battus. Dans la vie ordinaire même, nous trouvons toujours une foule de gens qui enignent d'être dans la minorité, qui redoutent la défaite plus pour elle-même que pour les inconvénients qu'elle entraîne. Qu'une institution tombe, ils trahissent de longs jours contribuer à en établir une autre. Mais aussi qu'il leur soit soutenu, surtout qu'elle prospère, ils deviennent entrepreneurs, et seront disposés à en fonder de nouvelles.

Quelques-uns ont cherché à augmenter le nombre des membres de l'Institut; qu'il y entraîne ses amis, ses connaissances, et nous pourrions espérer de la voir, non seulement se maintenir, mais prospérer et réaliser toutes ces vues que nous avons énoncées.

Pour le Bureau de Direction, E. LANGELIER, Québec, le 2 février 1869.

A une assemblée générale des membres de l'Institut Canadien de Québec, tenue le 27 février courant, ont été élus: Prés. honoraire, M. Aubert de Gaspé, écrivain; Prés. actif, D. J. Montambault, écrivain.

—C'est sans arrière-pensée que j'ai pardonné et oublié!

—Ah! Je ne l'ignore pas.

—Quoi? — interrompit Jacques de nouveau — j'aurais adopté l'enfant de l'homme qui a égaré mon père blessé et mourant... et il ne me serait pas permis...

A ces mots prononcés par le jeune comte, les traits de Francine subirent une altération si effrayante, que Jacques n'osa pas continuer.

—Mon Dieu! qu'avez-vous? — lui demanda-t-il après l'avoir examiné pendant quelques secondes avec la plus pénible anxiété.

—J'ai... j'ai... murmura-t-elle d'une voix à peine intelligible — que vous me condamnez à vous révéler un secret qui aurait dû mourir dans mon sein.

Elle s'arrêta un moment, tendit la main, et reprit les yeux au ciel.

—Vous avez pu adopter l'enfant et l'homme dont le bras a frappé votre père... Mais si elle ne s'éloignait pas de vous, vous devriez reconstruire la fille du malheureux qui a commandé ce crime abominable dans une de ses heures de folie... Mon Dieu! pardonnez-moi! — ajouta Francine en retombant accablée sur son siège.

—Que dites-vous?

—La vérité...

—Quoi! quoi! ce serait votre père...

—J'aurais voulu vous cacher ce terrible secret, et j'avais résolu, s'il était malheureusement indispensable de vous le dire, de ne le faire qu'à la dernière extrémité... Cette extrémité est venue, monsieur de Brancion... Ne me questionnez pas davantage, je

vous en conjure... Sachez seulement que le hasard a fait tomber dans vos mains la preuve du fait horrible que je viens de vous laisser entrevoir. Vous devez le reconnaître maintenant, tout nous sépare, et nous sépare pour jamais.

—Ah! pourquoi m'avez-vous dit... — Parce que j'ai voulu être digne jusqu'à la fin de votre tendresse, et que j'aurais lâchement usurpé si j'avais agi autrement.

—Mais il n'y a plus de bonheur possible pour moi en ce monde! — s'écria Jacques.

—Ne dites pas cela, mon frère — reprit Francine en arrêtant sur le jeune comte un regard qui brillait de l'éclat demi-voilé de la résignation. Le temps calmera cette blessure; vous trouverez dans votre carrière, dont les débuts ont été si beaux, les maies consolations de la gloire, et un jour viendra où il ne vous restera plus que la douce pensée d'avoir aimé un pauvre être qui aura préféré souffrir toujours que de vous faire manquer à un jour sacré de vos devoirs... Ayez maintenant le courage de me dire que vous m'approuvez.

Jacques n'eut pas la force de répondre immédiatement; mais il prit avec un mouvement chaleureux la main de Francine et l'appuya contre son cœur; c'était lui dire qu'il se résignait lui aussi.

Un long silence suivit cette navrante explication. Jacques avait compris que tout devait être fini entre la fille de Brulard et lui, et c'était au moment où cette noble créature lui dévoilait tout ce que Dieu avait mis de vertus dans

Vice-président, Jean Blanchet et Hector Fabre, écrivains.

Trésorier, M. Urbain Thibaudou. Secrétaire-archiviste, H. Cyr. Pelletier, écrivain. Secrétaire-archiviste, E. Gauthier et O. Roy, écrivains.

Secrétaire-correspondant, M. Norbert Thibault. Assistant secrétaire-correspondant, MM. Antoine Gagnon et Samuel Benoit.

Bibliothécaire, L. H. Huot, écrivain. Curateur du musée, M. J. B. Dérome. Membres du bureau de direction: MM. A. Dion; Théo. Ledroit; S. Benoit; U. Thibaudou; F. Langelier; écrivain; Dr. J. B. Blanchet; écrivain; J. O. Toussaint; écrivain; Phi. Jolicoeur; écrivain; O. Roy; écrivain; L. H. Huot; écrivain; Ed. Gauthier; écrivain; Dr. F. H. Larue; écrivain; Théo. E. Roy; écrivain; M. Labbé B. Baquet; écrivain; H. T. Tachereau; écrivain; G. H. Simard, écrivain.

Par ordre O. Roy, Assist. Sec. Archiv.

Le Mystère expliqué. Rimouski, le 2 février 1869. Au Rédacteur en chef de l'Événement.

Monsieur, — Il est à Rimouski, pour parler historiquement, un homme avec lequel les relations sociales sont assez rares, car, généralement, on se soucie peu d'en avoir avec lui. Aussi, arrive-t-il à ceux qui risquent une fois d'en essayer, de s'en repentir inimmuablement.

Cet homme est monsieur Joseph Garon, tout court. Or, comme il se trouve encore en possession, temporairement, d'un mandat de député du peuple, il y a nécessité, à cause de cela même, de l'aborder à certains jours, en épiaut l'heure, ne fût-ce que pour la forme, sauf à constater plus tard, comme je viens le faire aujourd'hui, de quelle manière le monsieur entend ces deux grandes choses qui entrent dans les éléments du contrat social: — promettre et tenir.

Je prends donc le parti, comme individu lésé, de faire un appel à l'opinion du comté, que le dit Joseph Garon représente, sur la conduite qu'il a tenue à mon égard en sa qualité d'homme public, au sujet d'une affaire intéressante au même degré de la publicité du comté en question, et celui du dehors.

J'entre en matière. Il y a quelque temps, je demandais à ce représentant nominal, dans la Côte du Golfe, ce qu'il avait fait de ses propriétés. Vous avez reproduit mon interprétation à ce sujet, et l'avez caractérisée de mystère. C'était mystérieux, à la vérité; mais, puisque ne voulant pas réparer ses torts, il reste dans cette malheureuse position qu'on lui connaît, d'abuser de sa position officielle au détriment d'un grand nombre, sans en profiter à l'avantage de personne, et qu'il refuse de s'expliquer, son premier soin publiquement, lorsque je tenais requies, je ne puis me soustraire à la nécessité de mettre les faits devant le public.

Le dit dernier un grand nombre de notables du comté, mes amis, m'invitèrent à solliciter du gouvernement la place de sénior, m'offrant tous leur appui si je la lui demandais. Je jugeai qu'il était convenable, ou même nécessaire (pour la forme au moins) de m'adresser dans ce but à M. Jos. Garon, à raison de sa qualité, toute accidentelle, de représentant local. Naturellement, j'imaginai alors qu'il avait quelque souci des nominations importantes qui intéressaient le comté; je croyais même que, par politique du moins, il agirait honnêtement en ce cas. Je me trompais.

M. Garon, se donnant cet air calme et béni d'un homme qui sait son devoir par cœur, hésita quelque peu, et me dit: "si vous êtes récommandé par la majorité de l'élite du comté, je ne pourrai faire autrement que d'appuyer votre nomination." J'acceptai cette assurance de sa part, non par une confiance implicite dans la loyauté du prometteur, mais par nécessité d'abord, et ensuite parce qu'après tout, il me semblait que la position de député rendait difficile, même pour M. Garon, la violation d'un

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 3 FEVRIER 1869.

JACQUES DE BRANCION

PAR LE MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite.)

—Oui, je m'éloigne de vous tous qui m'êtes chers; oui, je quitte ce pays où j'aurais tant aimé à vivre, même malheureux... Mais en agissant ainsi, monsieur de Brancion, bien loin d'être ingrate, comme vous le supposez, je suis domme, et c'est ma conscience qui me le dit, la plus grande preuve d'affection qu'il soit en mon pouvoir de vous donner... Comprenez-le, au nom de ce que vous avez de plus cher au monde: la vie de votre charmant neveu et la mémoire de votre noble père.

—Ah! je vous comprends, Francine — ah! ce qui se passe dans votre cœur n'est pas un mystère pour le mien... Seulement je me demande si vous ne devez pas reconnaître que j'ai le droit de combattre celles de vos résolutions qui sont de nature à nous affliger.

Francine fit un geste imperceptible d'approbation.

—Allons courageusement au fond des choses — continua Jacques. — Vous voulez surtout nous quitter parce que vous êtes la fille d'un homme qui nous a fait beaucoup de mal. Vous avez honte de son tardif repentir, et vous

vous dites peut-être que, puisqu'il est mort avant d'avoir suffisamment expié, c'est à vous d'expier à sa place.

Francine manifesta de nouveau son approbation, mais, cette fois, d'une manière plus marquée.

—On est toujours mauvais juge dans sa propre cause, si équitable qu'on soit pour les autres — reprit Jacques. — Laissez-moi donc vous ramener à des idées plus dignes de vous et de nous, autrement je croirais que vous doutez de la sincérité avec laquelle nous avons tout oublié... tout, entendez-vous bien, Francine?

—Je ne doute de rien... je pousse la confiance jusqu'à croire même ce que je ne m'a pas été dit... Je connais votre cœur comme le mien... et c'est justement pour tout cela que je m'éloigne... Vous dites qu'il faut aller courageusement au fond des choses... J'y vais comme vous voyez, monsieur Jacques.

—Mais c'est pour me désespérer... — Je le sais, se hâta d'ajouter Francine — je le sais, et je le sens.

—Eh bien! monsieur Jacques, reconnaissez, vous et moi, qu'il n'y a de possible, d'honorable et de sensé, dans ma situation et dans la vôtre, que ce que je veux faire... La fille du malheureux Brulard, fût-il mort couvert du pardon de Dieu et des hommes, ne peut demeurer à aucun titre sous le toit des enfants du comte de Brancion. Cet asile n'est pas fait pour elle... Il est digne de vous de me l'offrir; mais il serait misérable, honteux, infâme à moi de l'accepter.

—Étes-vous bien sûre, Francine, que ce n'est pas un sentiment d'orgueil qui vous guide en ce moment? — De l'orgueil! une pauvre créature comme moi, être orgueilleuse! ah! monsieur Jacques, vous ne pouvez avoir une semblable pensée! Songez donc à ce que j'ai été ma vie jusqu'au jour où vos bontés et celles de votre sœur en ont relevé la douloureuse humilité... dites-vous donc que j'ai grandi au milieu du mépris et de la haine de tout ce qui m'entourait... Moi orgueilleuse! quand mon père, que j'ai aimé autant que vous avez aimé le vôtre peut-être, a été pour moi la cause de souffrances qui ne peuvent avoir de nom dans la langue des hommes... Croyez-moi, il n'y a de repos possible pour une existence aussi torturée que la mienne, que dans le sein de Dieu, où l'on oublie à la fois et que l'on a souffert et que l'on aurait pu être consolé. Ne me détournes pas de ce refuge; tendez-moi au contraire une main courageuse pour m'aider à l'atteindre! Ne me dites pas un seul mot, que vous le demande à mains jointes, qui puisse amoindrir ma pauvre âme. J'ai compté sur vous pour persévérer dans mon sacrifice... n'avez pas la cruauté de me le rendre plus amer!

—Ah! Francine! Francine! murmura Jacques d'une voix étouffée. Et il laissa tomber sa tête dans ses deux mains comme un homme profondément accablé.

Il demeura un quart-d'heure ainsi, sans que la jeune fille, dont l'énergie commençait à s'épuiser, se sentit la force et le calme nécessaires pour renouveler ce douloureux débat. Peut-être espérait-elle que Jacques s'était rendu à ses raisons, et qu'il ne cherchait

à l'imprimer.

GUIDE D'AFFAIRES.

IMPORTATEURS EN GROS. TÉTU & GARNEAU, No. 25, Rue St. Pierre, Basse-Ville. THIBAUDEAU, THOMAS & Cie, Coin des Rues Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville.

GUIDE D'AFFAIRES.

Fabricant de Portes en fer, etc., etc. LOUIS MARCOTTE, No. 334, rue et Faubourg St. Jean. AVOCATS. ALLEYN & CHAUVEAU, Bureau, No. 2, rue Buade, Haute-Ville.

GUIDE D'AFFAIRES.

Architecte, Ingénieur et Arpenteur. C. BAILLARGÉ, No. 14, Rue St. François, Haute-Ville. CHAPELIERS. O. CÔTÉ, Coin des Rues St. Jean et du Palais, Haute-Ville.

IMPRIMERIE

DE L'ÉVÉNEMENT. o. 1, RUE BUADE, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE, Escalier de la Basse-Ville. Le Propriétaire du Journal L'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que: TÊTES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

MONTMINY & BRUNET

ANNONCENT A LEURS PRATIQUES ET AU PUBLIC, Qu'à partir de cette date jusqu'au 1er mars prochain, ILS VENDRONT A UNE REDUCTION DE 20 POUR CENT, TOUT LEUR FONDS D'EFFETS DE GOUT ET D'UTILITE. Entre autres articles dignes d'une mention spéciale se trouvent des: Colons à Drap à 18, 6d. la verge valant 28, 3d. Mérites de Laine de Fabrique Canadienne à 178, 6d. la paire valant 25s. Tweed Canadien à 38, la verge valant 42, 6d. Imitation de Mouton, double largeur, à 128, 6d. la verge valant 178, 6d. Imitation de Loutré piqué à 228, 6d. la verge valant 328, 6d. Ciseaux Français à s. 6d. valant 3s. 6d. Un grand lot d'ETOFFES A ROBES tel que Wincey, chiné et rayé, Mohair broché, Popinette, Drap dit Impératrice. Un grand lot de NUAGES à moitié prix. —AUSI— MONTMINY & BRUNET, Coin des Rues du Pont et des Fossés, St. Roch, Québec, 15 jan. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

Table with columns: DRE, MALLES, CLOTURE. Rows include: A. M. P. M. ONTARIO, QUÉBEC, MAILES LOCALES, BASSIN DE GASPÉ, PROVINCE MARITIME, ETATS-UNIS, INDES OCCIDENTALES, GRANDE BRETAGNE.

EPICERIES ET LIQUEURS.

Enseigne du Mulatre. EDOUARD CLARK, 32, RUE DU PONT, 32, ST. ROCH, QUÉBEC. Je soussigné en offrant ses plus sincères remerciements à tous ceux qui l'ont si libéralement encouragé jusqu'à présent, informe ses amis et ses nombreux praticiens de la ville et de la campagne et LIQUEURS, etc., etc., consistant en: EPICERIES ET COMESTIBLES:—Saindoux, Beurre, Thé, Riz, Café, LIQUEURS:—Eau-de-Vie, Genièvre, Vin d'Oporto, Claret, Xéres, Liqueurs fines françaises, etc., etc. DIVERS:—Chandelle, Balais, Seaux, Tabac, Empois, Indigo, etc., etc. Il espère par son activité et sa ponctualité pouvoir mériter le patronage que le public a accordé à la ci-devant société. Une Visite à l'Etablissement est respectueusement sollicitée. EDOUARD CLARK, 32, Rue du Pont, St. Roch, Québec, 4 juillet 1868.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.



E. PERRY & CIE.

FABRICANTS D'ARTICLES DE VOYAGE EN TOUS GENRES. RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, No. 371. Assortiment complet D'ARTICLES DE VOYAGE, Malles de Cuir et autres, Valises, Boîtes à Chapeaux, Sacs de Nuit, Gibecières, etc., etc., etc. N. B.—E. PERRY & CIE. ont obtenu une MÉDAILLE à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Le PLUS HAUT PRIX accordé pour Articles de voyage à l'Amérique du Nord. Montréal, 2 mai 1868.—la

GRANDE VENTE D'AUTOMNE.

F. X. LÉPAGE, MARCHAND, No. 35, Rue de la Couronne, St. Roch. Je soussigné à l'honneur de prévenir le public et son immense assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER, à des conditions de prix qui peuvent défier toute compétition. L'assortiment se compose de: Drap de Pilot, Moscou, Noir et de Couleur, Drap de Castor, Drap Foulé, Double Foulé, Noir et Brun, Casimir Noir tout Laine, Casimir Noir Union, Casimir de Couleur, Tweeds Canadiens, Tweeds Ecossais et Anglais, Mérites Français, Noir et de Couleur, Colong Noir et de Couleur, Assortiment Général d'Etouffes à Robes, Indiennes, Coton Jannée, Shirting, Toile à Drap, Flanelles Blanches, Bas, Chaussures et une grande variété d'Articles qui serait trop long d'énumérer ici. On est prié de visiter cet établissement avant d'aller ailleurs. F. X. LÉPAGE, No. 35, Rue de la Couronne, St. Roch, Québec, 14 sept. 1868.

AVIS.

MONSIEUR F. N. HERVÉOU, PROFESSEUR honorairement connu à Montréal et à Québec, donner chez lui ou à domicile: 1o. Leçons de Français, de Latin, de Littérature Française et d'Histoire. 2o. De diriger les Elèves dans un Cours complet de Rhetorique. S'adresser au Bureau de l'Événement, Québec, 8 sept. 1868.

Bureaux de l'Événement, à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste, Escalier de la Basse-Ville, Siméon Marcotte, Imprimeur.